

ANNEXE 3 – Notice aide pour remplir le budget prévisionnel

- **Le but d'un budget prévisionnel est d'être au plus près de la réalité des coûts et des recettes.**
- **Le budget prévisionnel de l'association doit obligatoirement intégrer le montant de la demande de subvention auprès de la commune de Lavelanet.** Par ailleurs, si la demande de subvention porte sur un projet spécifique, le budget prévisionnel de l'association doit intégrer le budget prévisionnel de ce projet (doivent ainsi être ajoutées dans le budget prévisionnel de l'association toutes les dépenses et toutes les recettes prévisionnelles pour la mise en œuvre de ce projet).
- **La pratique et le bon sens recommande qu'un budget prévisionnel soit construit à l'équilibre.** Si toutefois il est déséquilibré il faudra apporter des précisions :
 - s'il est présenté en déficit : il est important d'indiquer comment l'association pense pouvoir revenir à l'équilibre
 - s'il est présenté en excédent : il est utile de préciser comment sont ensuite affectés les excédents

Présentation des différentes lignes du budget prévisionnel

CHARGES	
Charges directes	Nature, exemples
Achats	
Achat équipement et matériel	Achats de biens, matières premières, équipements, produits d'entretien, etc. Aussi les marchandises acquises pour la mise en œuvre d'un projet ou d'un événement particulier telles que des « goodies » ayant vocation à être revendus dans le cadre de la récolte de fonds.
Carburant, gaz, électricité	
Fournitures administratives	Fournitures de bureau, papeterie,...
Prestations de service	La prestation de service consiste à mettre à disposition d'un client (particulier ou entreprise) un savoir-faire ou une compétence, en échange d'une rémunération. La compétence doit être immatérielle et peut être de nature intellectuelle ou technique
Achat pour buvette	Achat de boissons pour l'organisation / l'ouverture d'une buvette
Divers	Autres achats non listés ci-dessus
Charges externes	
Assurance	Frais de contrat d'assurances (locaux, multirisques, véhicules, ...)

Documentation	Dépenses d'abonnement à des publications spécialisées ou achats d'ouvrages par exemple. Frais de colloques, séminaires, conférences
Déplacements, missions	Frais de déplacements ou de missions des salariés, volontaires et bénévoles : restaurant, hôtel, péage, indemnités kilométriques, déménagement, etc
Entretien et réparation	Par exemple : travaux d'entretien, comme la rénovation des peintures, ou de réparation d'un véhicule, les frais de blanchissage et de nettoyage des locaux, etc
Location	Charges liées à l'usage d'un bien dont l'association n'est pas propriétaire : local, véhicule loué à l'année. Il s'agit des loyers versés au titre des locations immobilières ou mobilières et des charges du contrat de location, telles que les taxes locatives et les impôts éventuellement remboursés au bailleur/propriétaire
Publicité	Les dépenses liées aux moyens et opérations de communications utilisés pour faire connaître votre activité/vos projets : frais d'annonces, d'imprimés, d'insertion, de catalogues et de publications diverses. Frais engagés pour les foires et expositions
Services bancaires	Charges de rémunération d'un service bancaire telles que les frais sur l'émission d'un emprunt.
Honoraires	Honoraires ou indemnités versés à des tiers et pour lesquelles il n'y a pas versement de charges sociales. Sommes versées à des membres de professions libérales (avocats, experts comptables...)
Téléphone, internet	Frais d'abonnement téléphonie, internet
Charges de gestion sportive	Frais de licences, redevance fédération, arbitrage, récompenses,...
Autre	Autres frais de gestion non listés
Charges de personnel	
Rémunération des personnels	Rémunération principale brute des personnels, indemnités pour heures supplémentaires, congés payés, primes, indemnités et avantages divers ; chèques repas ou déjeuner
Charges sociales	Cotisations sociales versées par l'association en tant qu'employeur à l'URSSAF, aux mutuelles, aux caisses de retraites, à Pôle Emploi et aux autres organismes sociaux. Entrent aussi dans les charges sociales
Autres charges de personnel	Charges de personnel marginales telles que des indemnités versées à un stagiaire
Autres charges de gestion courante	Redevance pour concession brevets; pertes sur créances irrécouvrables (subventions acquises annulées, factures clients impayées), subventions attribuées par l'association, etc. Aides financières en cas de versement de fonds à d'autres entités à but non lucratif

Charges financières	Les intérêts d'emprunt. Cela inclut également les pénalités de retard dans le paiement des échéances d'un crédit le cas échéant. Charges nettes résultant des cessions de valeurs mobilières de placement lorsque celles-ci se traduisent par une moins-value
Charges exceptionnelles	Dépenses qui ont un caractère inhabituel, par rapport à l'activité ordinaire ou courante. Exemple : une amende pour excès de vitesse

PRODUITS	
Ressources directes	Natures, exemples
Ventes	
Recettes billetterie	Tickets, entrées, vendus pour des événements particuliers organisés par l'association
Recettes buvette	Ventes liées à l'organisation, mise en place de buvettes au cours de l'année
Ventes de produits	Marchandises stockées ou non, revendues en l'état par l'association. Exemple : vente d'articles aux couleurs de l'association (T-shirts, maillots, cabas, etc)
Prestations de services	Services rendus et « facturés » par l'association à des tiers, des bénéficiaires, des adhérents, etc. Exemple : la « participation aux frais » pour conseils juridiques d'associations de défense des droits ou pour représentations socio-culturelles, etc.
Divers	Autres ventes de biens et marchandises non listées ci-dessus
Subventions sollicitées	Indiquer l'ensemble des subventions sollicitées pour l'année 2025, même si celle-ci ne sont pas notifiées par les financeurs
Commune de Lavelanet	
Commune de	Lister, identifier les collectivités sollicitées.
Communauté de communes du Pays d'Olmes	
Conseil départemental de l'Ariège	
Conseil régional Occitanie	
Etat préfecture de l'Ariège	
Etat	
Fonds européens	

Organismes sociaux	
Autres établissements publics	
Aides privées	Subventions privées ne relevant pas des dons ni du mécénat d'entreprises ; par exemple fonds provenant d'une fondation.
Autres	
Autres produits de gestion courant	Remboursements de frais au titre de la formation professionnelle ; redevances pour concessions, brevets, licences, etc.
Cotisations	Distinguer les cotisations avec et sans contrepartie (dans ce dernier cas → dons ci dessous)
Dons manuels mécénat	Dons, mécénat d'entreprise
Produits financiers	Revenus et intérêts des différents placements (Livret A, actions, valeurs mobilières de placement...).
Produits exceptionnels	Ne se rapportant pas à l'activité courante et normale de l'association : libéralités reçues (donations entre vifs et legs testamentaires) ; prix de cession des immobilisations ; quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice